

# BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE

---

EXTRAIT

du tome trente cinquième

FASCICULE 2

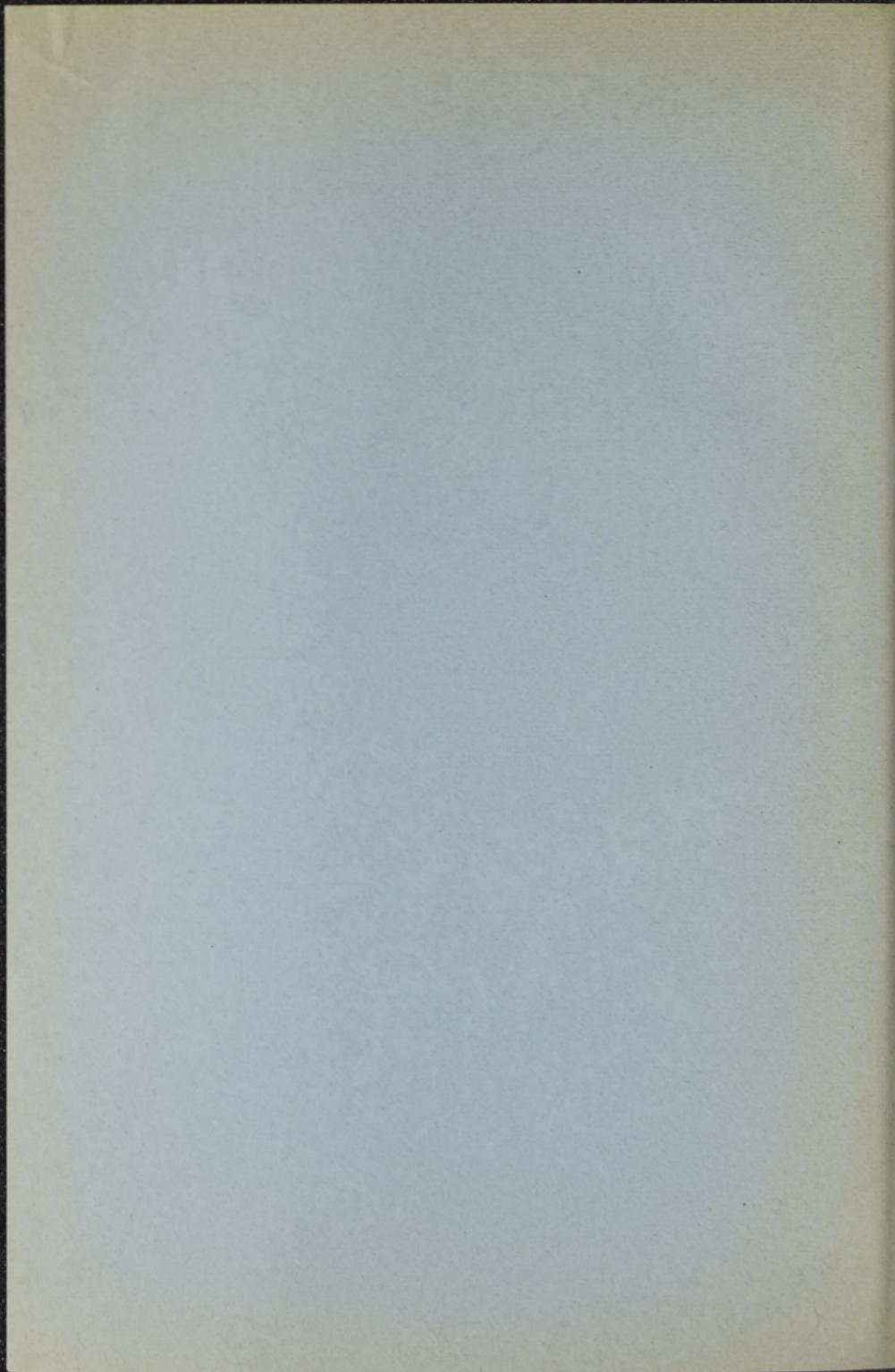
BRUXELLES

ÉTABLISSEMENTS ÉMILE BRUYLANT

*Société anonyme d'éditions juridiques et scientifiques*

RUE DE LA RÉGENCE, 67

—  
1970



HOVE (Alphonse - Marie - Joseph VAN), canoniste, juriste, historien, né à Tiel le 7 août 1872, décédé à Louvain le 18 juillet 1947.

Son père, docteur en médecine, lui assura une formation morale austère, comme il était d'usage dans les vieilles familles bourgeoises du temps. Après les études poursuivies au collège de sa ville natale, sans qu'il s'y soit fait remarquer par des dons exceptionnels, son père l'orienta vers le Grand Séminaire de Bruges. En octobre 1894, il est envoyé parfaire sa formation à l'Université de Louvain, dont il allait devenir un des maîtres les plus appréciés.

Sous la direction des professeurs Moulart et de Becker, le sens juridique du jeune étudiant s'affine, cependant que le maître Cauchie assure sa formation historique : de 1895 à 1898, il sera secrétaire-rapporteur, puis président des travaux du séminaire historique. Aussi, dès 1898, jette-t-on les yeux sur lui pour enseigner l'histoire de l'Église à la *schola minor* qui voit le jour à la Faculté de théologie, et il est la même année, appelé à faire partie du comité de direction de la *Revue d'Histoire ecclésiastique*.

Son *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège sous Érad de la Marck* lui assure en 1900 le doctorat et la maîtrise en droit canonique, ce qui lui ouvre les portes de la Faculté en qualité de professeur extraordinaire. Dès 1904, il succède comme professeur ordinaire au professeur Moulart pour l'enseignement du droit civil ecclésiastique, partie spéciale, et deux ans plus tard au chanoine Bondroit pour la partie générale de la même matière.

C'est en 1910 qu'il est appelé à enseigner les matières qui allaient avant tout assurer sa célébrité, c'est-à-dire l'introduction au droit canonique et les règles générales. Sa formation antérieure le prépare en effet à poser en principe que « les institutions juridiques sont en général » l'aboutissement d'une longue évolu-

tion » : la méthode historique permet seule en conséquence de les pénétrer parfaitement. Son enseignement aboutit ainsi à la publication d'œuvres qui retiendront l'attention du monde savant : après les *Prolegomena* (1928), c'est le *De legibus* (1930), puis le *De consuetudine et temporis supputatione* (1933), bientôt suivi du *De rescriptis* (1936) et du *De privilegiis et dispensationibus* (1939), premiers volumes du *Commentarium lovaniense in C.I.C.* lancé par lui.

En 1934, il avait été appelé à faire rentrer dans son programme d'études les règles générales du second livre du *Code de Droit canonique*.

Son activité scientifique inlassable l'avait fait collaborer très tôt à la *Catholic Encyclopedia*, puis à l'*Encyclopedia of the Social Sciences*, enfin au *Dictionnaire de droit canonique*, en même temps qu'il contribue à la création des *Ephemerides theologicae lovanienses* (1923). Il collabore d'ailleurs à maintes revues canoniques ou historiques telles que *Jus pontificium*, *Gids op maatschappelijk Gebied*, *Nouvelle Revue théologique*, *Ons Geloof*, *Tijdschrift voor de Rechtsgeschiedenis*. Il commentera notamment dans la *Nouvelle Revue théologique* les concordats conclus entre le Saint-Siège et maints États après 1918.

Ainsi ne reste-t-il pas à l'écart des mouvements contemporains et va même jusqu'à assumer la direction du *Sociale Studiekring* et de la *Vereeniging voor Volkenbond en Wereldvrede*, alors que, dès 1924, il enseignera également à l'École de Pédagogie.

Ses qualités de juriste et de canoniste, ainsi que d'historien, le font consulter par de nombreuses personnalités, même du monde politique, en même temps qu'elles le font appeler à des congrès scientifiques internationaux. En 1905, des *vota* lui sont demandés sur le mariage en vue de l'élaboration du *Code de droit canonique*, et dans la suite aussi bien les Congrégations romaines que le Tribu-

De l'œuvre

nal de la Rote citeront fréquemment ses travaux.

La rigueur de sa méthode impressionne surtout : fidèle aux principes de sa première formation, ce n'est pas seulement l'histoire qui lui permet d'expliquer les règles positives, mais la coutume est invoquée à l'appui de leur interprétation ; au surplus, les lois positives de l'Église, estime-t-il, ne peuvent que profiter de la méthode de toute science juridique : il en conclut que théologie morale et droit canonique sont régis par des méthodes bien différentes. On comprend que la Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België l'ait appelé à siéger comme membre dès sa fondation en 1939.

Cependant, cette même année le professeur Van Hove demande à être déchargé d'une partie de son enseignement. Ayant atteint la limite d'âge en 1942, il gardera pourtant quelques cours. Il publie encore en 1945 la seconde édition des *Prolegomena* considérablement augmentée et en grande partie refaite, dont il disait lui-même que ce serait sa dernière œuvre. A la fin de l'année suivante sa carrière est couronnée par une prélatrice romaine. C'est peu de temps après la célébration à laquelle elle donna lieu, qu'un mal inexorable l'emportait plus rapidement qu'on ne l'aurait pensé.

Charles Lefebvre.

A. Monin, « Hommage à M. le Chanoine A. Van Hove, professeur à la Faculté de droit canonique », dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XI, 1934, p. 765 ss. — « In Memoriam Mgr Van Hove », *ibid.*, t. XXIII, 1947, p. 636. — Ch. Lefebvre, « Monseigneur Van Hove († 18 juillet 1947) », dans *Ephemerides iuris canonici*, t. III, 1947, p. 573 ss. — L. Perez Mier, « Entorno a los Prolegomena de A.-V. Hove », dans *Revue espagnole de droit canonique*, t. II, 1947, p. 671-694. — J. Coppens, « Mgr Van Hove. In Memoriam », dans *Jaarboek der Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, 1947, p. 226-244. — H. Wagnon, « Mgr Alphonse Van Hove », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLII, 1947, p. 528 ss. — H. Wagnon, « Mgr Van Hove », dans *Revue générale belge*, fasc. 30,

1948, p. 911-916. — W. Onclin, « Alphonse Van Hove. In Memoriam », dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. XXIV, 1948, p. 5-22 (liste complète de ses travaux). — « Manifestation Van Hove, Maere, Lebon », dans *Annua nuntiaria lovaniensis*, t. V, 1948, p. 42-55. — Zaccaria da San Mauro, « Hove (A. Van) », dans *Enciclopedia cattolica*, t. VI, col. 1487 ss.

**HUBERT** (Eugène), historien et professeur, né à Saint-Josse-ten-Noode le 8 mai 1853, décédé à Liège le 1<sup>er</sup> février 1931.

Son père, Louis Hubert (1824-1881), géomètre du cadastre, puis contrôleur de ce service pour le Brabant, était originaire du Luxembourg. Sa mère, Mélanie Baete, née en Flandre, mourut en 1909 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Comme Eugène Hubert l'a écrit lui-même, ses parents étaient d'origine modeste et ne possédaient aucune fortune. Ils vinrent se fixer à Louvain alors que leur fils avait un an. Eugène Hubert fit ses études au collège jésuite de la Sainte-Trinité. Il réussit le graduat en lettres et sur les instances du président du jury, le conseiller à la Cour de cassation Pierre Van Camp, il s'inscrivit à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain. Il y suivit entre autres les cours de Pierre Willems, d'Edmond Poulet et de Charles Moeller. Le 28 août 1873, il était proclamé docteur en philosophie et lettres, la même année que son futur collègue à l'Université de Liège Charles Michel. Il entra immédiatement dans l'enseignement moyen. Professeur d'histoire et de géographie au Collège communal de Louvain du 3 novembre 1873 au 7 novembre 1879, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles du 7 novembre 1879 au 30 mars 1880, il fut nommé à l'Athénée royal de Liège le 30 mars 1880. Il y resta trois ans. Il participa au cours pratique d'histoire nationale que Paul Fredericq, jeune et brillant professeur, son aîné de trois ans seulement, avait organisé de 1880 à 1883. Ce que Eugène Hubert doit

à son maître, il l'a dit à ses collègues liégeois au Conseil académique le 9 juin 1920. Il avait représenté l'Université aux funérailles de Paul Fredericq. « Je n'ai pas prononcé de discours. Ceux d'entre vous qui sont mes contemporains savent tout ce que je dois à Paul Fredericq et la vieille amitié qui m'unissait à lui; ils comprendront que je n'aie pas été en état de prendre la parole tant mon émotion était grande, au moment de la suprême séparation ». Pressé par Paul Fredericq, Eugène Hubert prépara sa thèse de doctorat spécial en sciences historiques qu'il défendit brillamment le 25 juillet 1882. Son *Étude sur la condition des Protestants en Belgique depuis Charles Quint jusqu'à Joseph II*, Bruxelles, Lebegue, 1882, gr. in-8° de xv-251 p., était la première d'une longue série consacrée à l'histoire du protestantisme en Belgique. Son maître était désireux de retourner dans sa ville natale. Le 13 décembre 1883, Paul Fredericq était nommé professeur à l'Université de Gand. Le même jour, Eugène Hubert, nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de Liège, était chargé des cours d'histoire contemporaine, d'histoire de Belgique et des exercices pratiques d'histoire de Belgique. Le 16 décembre 1886, il était promu à l'ordinariat. Lors de la réforme des programmes universitaires en 1890, l'encyclopédie de l'histoire dont il avait été chargé le 10 octobre 1887, lui fut confiée à la Faculté le 16 octobre 1890. Il était à la même date chargé en partage du cours d'exercices d'histoire. Le 22 novembre 1893, il se voyait attribuer à la Faculté de droit le cours d'histoire diplomatique de l'Europe. Paul Harsin qui fut son élève, a également évoqué avec émotion le professeur : « Dans ses divers enseignements, Hubert a toujours servi les qualités maîtresses qui le distinguaient : la clarté lumineuse de l'exposé, l'ordre méthodique des

matières, la précision des données, le souci de la forme. Et, par-dessus tout, le désir de faire comprendre : d'une part en faisant de continuels rapprochements avec ce qui se passait ailleurs ou ce qui se passe aujourd'hui, d'autre part en indiquant avec soin sur quelles sources se fonde notre connaissance du passé. Les non-professionnels de l'histoire ont pu acquérir aux cours d'E. Hubert quelques notions de critique, monde qui leur était en somme par ailleurs fermé.

L'a-t-il aimé ce métier de professeur! L'éméritat fut pour lui un vrai coup de poignard. Peu après la parution de l'arrêté, le dernier jeudi de mai, E. Hubert nous donnait, aux cinq élèves du doctorat, la leçon finale du cours d'encyclopédie. Celle-ci achevée, le professeur — toujours un peu sévère et intimidant d'aspect — la pèlerine jetée sur les épaules se dirigeait vers la porte du petit auditoire. Il hésita un instant, revint vers nous, qui attendions respectueusement levés, et, les larmes dans les yeux, serra successivement notre main dans les siennes en murmurant à chacun de nous : « Bonne continuation dans votre carrière », puis, sanglotant réellement, il disparut. Nous attendions toujours, à la fois surpris et émus, et alors nous comprîmes : E. Hubert venait de donner la dernière heure de cours de sa vie.

Eugène Hubert ne fut pas seulement professeur, il fut aussi historien. Au protestantisme en Belgique, outre sa thèse doctorale, il a consacré nombre de travaux parus tout au long d'une carrière féconde : en 1903, il publiait *Le protestantisme à Tournai pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, étude d'histoire politique et religieuse*, in-4°, 280 p.; en 1908, *Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle*, in-4°, 388 p., et en 1923 sortait de presse *Le protestantisme dans le Hainaut au XVIII<sup>e</sup> siècle, notes et documents*, in-4°, 189 p., suivi l'année suivante de ses

*Notes et documents sur l'histoire religieuse des Pays-Bas autrichiens au XVIII<sup>e</sup> siècle : une enquête sur l'état religieux de la partie flamande des Pays-Bas en 1723*, in-4<sup>o</sup>, 142 p. Spécialiste de l'histoire des provinces belges au XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, il publia en 1895 et 1897 deux importants travaux sur le droit criminel et sur la torture dans les Pays-Bas autrichiens (*Un chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Mémoires de Goswin de Fierlant*, 1895, in-8<sup>o</sup>, 102 p., et *La torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, son application, ses partisans et ses adversaires, son abolition*, 1897, in-4<sup>o</sup>, 176 p.) et, au début de notre siècle, il étonnait le monde savant par la publication rapprochée de travaux imposants : en 1902, *Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782), étude d'histoire politique et diplomatique*, in-4<sup>o</sup>, 399 p.; en 1907, *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713), La question religieuse et les relations diplomatiques*, in-4<sup>o</sup>, 481 p. Il éprouvait de l'attrait pour Joseph II. Dès 1876, il avait publié un article de vingt pages : *Coup d'œil sur la réforme de Joseph II*; en 1899, il examinait *Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II*, in-8<sup>o</sup>, 166 p.; au *Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 mai-27 juillet 1781), étude d'histoire politique et diplomatique*, il consacra une analyse exhaustive de 483 pages parue en 1900. Sa notoriété était si grande que les directeurs de la *Cambridge Modern History* l'invitèrent à écrire le chapitre concernant le règne de Joseph II et la Révolution brabançonne (t. VI, p. 626-656). Vraiment Eugène Hubert était un historien fécond. Il courait les dépôts d'archives d'Europe où il comptait de nombreux amis, tant à Paris qu'à Berlin, à Vienne qu'à La Haye. Au printemps 1930, quelques mois avant

sa mort, il était encore aux archives du Quai d'Orsay. De ces semaines paisibles de recherches acharnées et minutieuses, il ramenait des monceaux de documents qu'il édita méthodiquement.

Le 2 mai 1910, il avait été élu correspondant de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, membre le 7 mai 1913 et directeur de la Classe en 1926; nommé membre suppléant de la Commission royale d'Histoire le 5 novembre 1910, il fut promu effectif le 12 mai 1919. Dans les publications in-quarto de la Commission royale d'Histoire, il publia, en un court laps de temps, une série impressionnante de volumes. Il avait une prédilection particulière pour les correspondances diplomatiques. C'est à ces sources importantes pour l'histoire qu'il prit le thème de son premier discours rectoral en 1919. Cette étude suggestive fut son Introduction au tome I<sup>er</sup> de : *Correspondance des ministres de France accrédités auprès de la Cour de Bruxelles de 1780 à 1790* (t. I<sup>er</sup>, 1920, p. VII-LVII; le t. II, 597 p. parut en 1924). De 1919 à 1926, il livra aux érudits étonnés d'une telle puissance de travail les *Dépêches inédites tirées des Archives impériales de Vienne échangées entre le comte de Mercy-Argenteau et Blumendorf, 5 janvier - 23 septembre 1792*, 1919, in-4<sup>o</sup>, 219 p., la *Correspondance de Maximilien de Chestret, agent diplomatique du prince-évêque de Liège auprès de la Cour de France et des États-Généraux des Provinces-Unies, 1791-1793*, 1921, in-4<sup>o</sup>, 375 p., la *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du prince-évêque de Liège à la Cour de Bruxelles (1781-1794)*. Outre les dépêches diplomatiques, il fouilla les papiers officiels d'hommes politiques qui jouèrent un rôle considérable dans notre histoire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Deux ans avant sa mort paraissait le tome I<sup>er</sup> de la *Correspondance de Bouteville*, 1929, in-4<sup>o</sup>, LI-562 p.

Eugène Hubert jouissait d'une

grande notoriété dans le monde des historiens : de 1897 à 1925, la *Revue historique* lui confia la rédaction du *Bulletin critique d'Histoire de Belgique* et, de 1882 (ce bulletin couvrant les années 1879-1882) à 1913, il remplit chaque année la même tâche dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*. Le 18 novembre 1921, le prix quinquennal d'histoire nationale (période 1916-1920) lui fut attribué pour l'ensemble de son œuvre. L'Université de Bruxelles lui conféra à cette occasion le diplôme de docteur *honoris causa*.

Son urbanité et son sens du devoir, son impartialité et sa notoriété scientifique le distinguèrent aux yeux du gouvernement d'union sacrée Léon Delacroix, lorsqu'il fallut en 1918, à la libération du territoire, désigner un recteur. Le 17 janvier 1919, un arrêté royal nommait Eugène Hubert recteur pour la période 1918-1921. La charge était écrasante. L'Université avait durement souffert de la guerre. Ses locaux avaient été occupés par l'ennemi. Des dévastations et des dépredations avaient été commises. Eugène Hubert fut le recteur de la restauration. Le 21 juin 1919 eut lieu la cérémonie solennelle de rentrée. Ce fut un grand moment d'union patriotique. Près de trois mille étudiants s'inscrivirent aux cours ; comme l'université avait été fermée pendant quatre ans, toute une jeunesse avide d'obtenir rapidement un diplôme se pressait dans des salles trop petites. Des sessions spéciales d'examens furent organisées, des mesures furent prises en faveur des démobilisés.

Comblant les vacances dans le corps professoral fut pour le recteur un grave souci. Eugène Hubert s'y employa avec un tact et une impartialité remarquables.

La loi du 5 juillet 1920 conféra aux Universités de Gand et de Liège la personnalité civile, le législateur s'inspirant des propositions faites par les Conseils académiques en 1913. Grâce à la générosité américaine, l'université disposait de sommes importantes

pour l'époque, le premier projet de budget présenté par Eugène Hubert s'élevait à 922.634,84 francs. Il prit une part considérable dans la préparation de l'arrêté royal (10 janvier 1921) pour l'exécution de la loi du 5 juillet 1920. Il exerça un rôle efficace dans la mise en place de la Commission administrative du Patrimoine. Il présida aux premiers mois de fonctionnement d'une institution qui devait largement contribuer à l'essor de l'université. Il voulait être plus que le recteur de la restauration. L'université étouffait déjà dans ses bâtiments. La Faculté des Sciences, la Faculté technique, l'École de Commerce, la Bibliothèque étaient à l'étroit. Il réclama des laboratoires pour la Faculté technique, car, disait-il, il ne suffit pas d'enseigner dans nos Écoles spéciales les procédés en usage dans l'industrie, mais il faut éveiller et favoriser le goût de la recherche chez le futur ingénieur. Il avait une conception large de la mission de l'université et il préconisait une réforme des méthodes d'enseignement. « C'est » une vérité d'évidence que de nos » jours plus que jamais, toute institu- » tion scientifique doit, sous peine de » déchéance, se perfectionner con- » stamment ; l'enseignement supérieur » doit s'étendre et s'élargir sans cesse. » Il faut créer de nouvelles chaires et, » à côté d'elles, des laboratoires où les » élèves s'initient par un travail per- » sonnel, à la science et à l'art du » maître. Les besoins se multiplient » et il est indispensable d'augmenter » les ressources » (Rapport 1921). Après la victoire, la Belgique jouissait d'un grand prestige, Eugène Hubert multiplia les relations avec les universités étrangères et des professeurs éminents venus de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, furent invités par l'*Alma Mater* liégeoise.

Eugène Hubert, s'il était d'aspect sévère et d'abord assez froid, aimait les étudiants. Il se dévoua sans compter pour leur donner une « Maison ». Le 19 octobre 1920, lors de l'inauguration de cette Maison des Étudiants,

installée dans un hôtel patricien du boulevard Piercot, il prononça un discours dont l'exorde caractérise bien les conceptions du recteur du temps. « De même que jadis, au temps » des corporations, les marchands, » les marins et tant d'autres corps de » métiers, aimaient à posséder leur » maison pour y tenir leurs séances » et serrer leurs archives, de même » c'est le sentiment de leur valeur » sociale qui fait que les étudiants » de l'Université de Liège ont réclamé » leur maison comme foyer de leur » « fraternité ». Il y a comme une » idée corporative dans cet établis- » sement, et c'est une idée juste.

» Vous avez raison de revendiquer » pour la jeunesse intellectuelle le » droit de s'affirmer dans la société, » devant les classes et les partis. » Dans un temps où il semble n'y avoir » place que pour le travail manuel, » vous êtes justifiés à faire flotter » au vent le drapeau de la pensée et » du travail de l'esprit. Non pas dans » une intention d'antagonisme ou » d'hostilité, incompréhensible dans » une démocratie, mais parce qu'il » est bon et salutaire de rappeler à » tous que la société ne peut pas plus se » passer de science que d'aliments ... »

C'est dans cet hôtel que le 24 novembre 1921, les délégués des cercles facultaires et régionaux manifestèrent leur reconnaissance au principal promoteur de leur « Maison ».

Les qualités dont il fit preuve au cours de son lourd mandat attirèrent sur lui les regards du monde politique à l'automne 1922 lorsque la Belgique traversait une crise politique grave. A la suite de l'incident du « fusil brisé », le gouvernement tripartite d'Henri Carton de Wiart avait éclaté. Si le problème militaire avait une importance primordiale, la question scolaire et la flamandisation de l'Université de Gand rendaient délicate le choix du ministre des Sciences et des Arts. Les palabres s'éternisaient. Les yeux se tournaient vers des personnalités du monde universitaire. Le samedi 10 décembre, on lisait dans

la presse qu'il y avait des chances pour que le ministère des Sciences et des Arts soit attribué à M. Hubert, prorecteur de l'Université de Liège. Pressenti par le formateur Georges Theunis, Eugène Hubert refusa. « Il » était vieux, fatigué, sans expérience » du monde parlementaire, incapable » de rendre les services qu'on atten- » dait de lui ». Le roi Albert le tenait en particulière estime : le 17 octobre 1921, à sa sortie de charge, il l'avait élevé au grade de grand officier de l'Ordre de Léopold et lui avait adressé un télégramme élogieux. Le jeudi 15 décembre dans la soirée, le Souverain vainquit sa résistance. A 20 heures, Georges Theunis faisait connaître à la presse la constitution définitive du premier Cabinet catholique-libéral : « Je vous annonce que M. Hubert » veut bien nous donner sa collabo- » ration précieuse. J'en suis très » heureux ». Le gouvernement ne prit pas position sur le sort de l'Université de Gand. Dans ses hautes fonctions, Eugène Hubert rendit de précieux services à l'enseignement supérieur. La nomination des professeurs d'Universités d'État est une question délicate. Une première amélioration avait été apportée au régime en vigueur le 29 juin 1921 par la publication au *Moniteur* de la vacance de cours. Recteur, Eugène Hubert obtint du ministre Jules Destrée l'autorisation de demander aux Facultés un avis motivé sur chaque candidature. Ministre, il adressa le 9 juin 1922 aux recteurs de Gand et de Liège, une circulaire prescrivant la consultation des Facultés sur les candidatures aux chaires vacantes. « J'ai pris cette » décision, écrivait le ministre, parce » que je suis convaincu que les Fa- » cultés, soucieuses avant tout de la » prospérité de l'université et de la » bonne organisation des études, ne » se laisseront guider dans leurs pro- » positions que par des considéra- » tions d'ordre exclusivement scienti- » fique et pédagogique. Je tiens pour » certain que l'expérience ne démentira » pas mes prévisions ».

Il avait à cœur le recrutement d'un personnel compétent, il régla par un arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1922 la position des agrégés dans les Universités d'État. Les agrégés avaient pour mission principale d'aider le personnel enseignant dans ses cours et ses recherches ainsi que dans ses travaux de laboratoire et de séminaire. Il était conscient des tâches nouvelles que l'Université devait remplir. A Camille Huysmans qui avait demandé que l'Université se rapprochât de la vie nationale, il répondit à la Chambre, le 30 juin 1922, qu'il partageait son opinion. « J'ai fait procéder, il y a » quelque temps, à une enquête » pour savoir dans quelle mesure nos » laboratoires pourraient éventuelle- » ment aider à résoudre des questions » intéressant l'industrie nationale ».

Homme d'archives et de bibliothèque, ce professeur n'était pas fait pour la lutte politique. Au Parlement, il défendit cependant le budget de son département avec compétence et habileté. Mais les jeux du Forum l'épuisaient. Son état de santé à la fin de l'été 1922 lui donnait des soucis. Il dut prendre des vacances et, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, ne signa plus d'arrêté, l'intérim étant exercé par le ministre des Chemins de fer Xavier Neujean; il donna sa démission qui fut acceptée le 17 octobre. Léon Leclère, historien lui aussi et ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles, correspondant de la *Gazette de Huy*, écrivit à la veille de devenir Grand-Maître de l'Université pour quelques jours seulement : « Il » convient de rendre hommage à ce » savant émérite, à cet excellent » patriote, qui a sacrifié pendant » près d'une année ses goûts, ses tra- » vaux, ses convenances personnelles, » au service de l'État. Il mérite la » reconnaissance générale par son » dévouement à la chose publique. On » comprend — en le regrettant — » que l'état de santé du professeur » liégeois l'ait amené à se démettre de » la lourde charge qu'il avait acceptée » par sentiment du devoir. » Mais la

vraie raison était l'imminence du débat au Parlement sur la proposition Van Cauwelaert de flamandisation graduelle de l'Université de Gand. L'opposition d'Eugène Hubert à la flamandisation de Gand était connue. Sous sa présidence, le 14 juillet 1920, le Conseil académique de l'Université de Liège s'était prononcé clairement à ce sujet.

Eugène Hubert reprit le chemin de la place du XX Août pour une dernière année d'enseignement. Le 8 mai 1923, il était admis à l'Éméritat. Il continua inlassablement son activité d'historien et de fouilleur d'archives, apportant aux institutions académiques une collaboration précieuse. Le 14 mars 1929, la Commission d'Histoire du Pays de Liège tint sa première séance, elle appela Eugène Hubert à sa présidence. A la mi-janvier 1931, il souffrit d'un malaise cardiaque; quinze jours plus tard, une nouvelle crise le frappa, il mourut à l'aube du 1<sup>er</sup> février. Les funérailles, très simples, eurent lieu le 4 février, après l'absoute en l'église Saint-Christophe, Eugène Hubert fut inhumé au cimetière d'Heverlee.

Eugène Hubert fut fait officier de l'Ordre d'Orange-Nassau le 19 février 1904, Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chine le 18 février 1908, Officier de l'Ordre du Sauveur de Grèce le 11 mai 1908, Officier de l'Instruction publique de France le 20 avril 1912, Commandeur de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche le 13 juillet 1914, Officier de la Légion d'Honneur (décret du 5 octobre 1919), Grand Officier de l'Ordre royal d'Isabelle la Catholique et Grand Cordon de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Historien fécond, professeur méthodique et clair, recteur impartial, ministre clairvoyant, Eugène Hubert est une figure représentative d'une génération et d'une société disparues.

Robert Demoulin.

Archives de l'Université de Liège. — Jules Closon, « In memoriam : Eugène

Hubert (1853-1931) », dans *Annuaire de la Commission communale de l'histoire de l'Ancien Pays de Liège*, n° 1, 1929-1930, p. 37-53. — Paul Harsin, « Eugène Hubert », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. X, n°s 1-2, janv.-juin 1931, p. 454-458. — Félix Magnette, « Nécrologie. Eugène Hubert », dans *Association des Amis de l'Université de Liège. Bulletin trimestriel*, 3<sup>e</sup> année, avril 1931, p. 134-143. — Id., « Eugène Hubert (1853) », *Liber memorialis de l'Université de Liège de 1867 à 1935*, t. 1<sup>er</sup>, p. 340-347 (liste des publications, p. 345-347). — Ch. Terlinden, « Eugène Hubert (1853-1931) », dans *La Commission royale d'histoire 1834-1934. Livre jubilaire*, Bruxelles, 1934, p. 293-297. — Léon Leclère, « Notice sur Eugène Hubert, membre de l'Académie », *Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1941-CVII*, p. 83-117, liste des publications, portrait. — *Université de Liège. Ouverture solennelle des cours. Rapports sur la situation de l'Université. — Annales parlementaires (Chambre et Sénat). — Moniteur belge. — Comte Woeste, Mémoires*, t. III, Bruxelles, 1937. — F. Van Kalken, *Entre deux guerres*, Bruxelles, 1944. — Carl-Henrik Höjer, *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, Stockholm, 1946. — *Le Journal de Liège, La Meuse, La Nation belge, Le Soir, L'Indépendance belge*.

**HUBERTI** (Gustave-Léon), compositeur, né à Bruxelles le 14 avril 1843, décédé à Schaerbeek le 28 juin 1910.

Entré fort jeune au Conservatoire de Bruxelles, ses progrès y furent tels que, à peine âgé de quinze ans, en 1858, Huberti remportait aux concours quatre premiers prix : de piano, d'orgue, de musique de chambre et d'harmonie. L'année suivante, il remportait celui de composition dans la classe de François-Joseph Fétis, directeur de l'établissement. En 1863, il se présenta au grand concours de composition musicale, dit Concours de Rome, et obtint le deuxième prix, avec *Paul et Virginie*, sur un poème français de Godefroid Kurth. Deux ans après, il conquiert le premier prix avec une cantate écrite sur un poème également français d'Amélie Struman-Picard, *La Fille de Jephté*.

Il accomplit les voyages réglementaires imposés aux lauréats et visita Dresde, Munich, Rome. Il en avait

rapporté un certain nombre de compositions, telles que les mélodies *Chant de mai*, *Pas de serment! Rosette*, la *Villanelle du vanneur de blé aux vents*, le *Sonnet de Ronsard*, et le cycle des *Chants du voyageur (Wanderlieder)* d'après les poèmes de Uhland, où se décèle l'influence de Schumann et de Schubert.

Rentré en Belgique où il se fixa définitivement, il subit une autre influence, celle de Peter Benoît dont le *Lucifer* (1866) et *De Schelde* (1867) l'avaient rempli d'admiration. Il s'enthousiasma pour le mouvement qu'inaugurait le maître anversoïse et rêva de bâtir à sa suite de vastes constructions. Il se passionna aussi pour le librettiste de Peter Benoît, le poète flamand Emmanuel Hiel.

Hiel écrivit pour Huberti les livrets de presque toutes ses grandes compositions pour chœur, soli et orchestre : *Een laatste Zonnestraal*, le *Boerenkermislied*, le *Kinderlast in leed*, *Naar de School*, *Verlichting*, *Bloemardinne*, l'*Hymne à la Science*, *Willen van Oranjes dood*, ainsi que plusieurs mélodies et scènes dramatiques pour chant et orchestre, *Bloemeken*, *De Stervende Moeder* et un chœur pour voix d'hommes *Van Maerlantszang*.

Se plaisant davantage aux sentiments intimes et gracieux qu'aux sentiments nobles et tragiques, d'un tempérament plus enclin à l'élegie et à l'idylle qu'à l'épopée, Huberti n'avait qu'à écouter ses voix intérieures pour s'exprimer avec une rare séduction dans l'évocation des paysages de la terre natale. L'on n'est pas sans y déceler la part de l'atavisme, car Huberti était le fils du peintre-poète Edouard Huberti. Ce dernier était un artiste humble et modeste, insoucieux de la renommée, appartenant, écrit Lucien Solvay, au « grand mouvement naturaliste » qui, renouant la chaîne des traditions nationales, entreprit, entre » 1860 et 1880, dans la peinture du » paysage et dans celle de la vie » moderne, de restituer à la nature

